

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 NOVEMBRE 2007.

M.M.D'HAENE/Bourgmestre

M.D.DELSOIR/A.DEGRYSE/Mmes.S.POLLET/A-M.FOUREZ/Echevins

MM.R.FLEURQUIN/A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE/

MM.J.P.BERTE/R.DENIS/Mme.Ch.LOISELET/Mlle.D.DUPONCHEEL/

MM.P.DELHAYE/A.PIERRE/S.DENIS/R.SMETTE/E.MAHIEU - Conseillers.

J. HUYS, Secrétaire communal

SEANCE PUBLIQUE

A l'ouverture de la séance, le Bourgmestre demande l'accord du Conseil pour passer le point supplémentaire demandé par le groupe PS ayant trait à la désignation d'un administrateur pour le Conseil d'administration aux Heures Claires.

A l'unanimité, le Conseil répond favorablement à cette demande qui sera discutée à la fin de la séance publique.

1. No Télé - financement - décision

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IGEHO ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IDETA, Secteur Participations ;

Considérant que l'Intercommunale Ideta Secteur Participations détient 0,85% des parts de l'Intercommunale IGEHO et qu'à ce titre, IDETA se verra attribuer la quote-part publique du produit de cession du réseau de câblodistribution dès lors que cette cession serait approuvée par l'assemblée générale d'IGEHO du 11 octobre 2007 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration d'IGEHO adoptée en sa séance du 21 juin 2007 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration d'IGEHO adoptée en sa séance du 28 juin 2007 ;

Vu la nécessité de soumettre au suffrage du Conseil communal la proposition suivante :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de charger IDETA Participations d'assurer, avec les produits financiers générés par le placement du produit de cession des réseaux, ou tout autre ressource équivalente, l'écart éventuel entre le montant du subside actuel (8,94€ par abonné) et le montant du subside qui serait attribué par le GIE ALE-BRUTELE au-delà du 31 décembre 2010.

2. Réparation dalles de béton limite Hérissonnes-Obiqies - travaux exécutés par mesure d'urgence - acceptation

M. Damien Delsoir entre en séance.

M. Smette rappelle que vu le coût de ces travaux, la loi sur les marchés aurait dû être appliquée (cahier des charges, appel d'offres).

Il informe l'assemblée qu'il va demander l'avis de la tutelle au sujet de ce dossier.

M. Delsoir répond que le Bourgmestre a dû réagir par mesure d'urgence, étant donné que la situation présentait un danger certain pour les usagers.

M. Aurélien Pierre, insiste pour qu'une étude d'ensemble soit réalisée.

Après quoi, il est passé au vote.

- Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;
- Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Vu la circulaire de M. le Ministre des Affaires intérieures, de la Fonction publique et du budget de la Région Wallonne du 22 juin 1994 relative à la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics ;
- Vu l'arrêté royal du 29 janvier 1997 qui fixe au 1^{er} mai 1997 l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en matière de marchés publics ;
- Considérant que des dalles de béton se sont soulevées à la limite du territoire d'Hérinnes et Obigies, et que la situation mettait en danger la circulation sur cet axe ;
- Considérant dès lors qu'il était urgent de faire procéder à la réparation des travaux, sans pouvoir consulter plusieurs fournisseurs ;
- Vu la loi sur les marchés publics, et notamment l'article 17 ;
- Vu le code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Par 11 « pour », 5 abstentions (PS + OSER) et 1 non (ENSEMBLE), le Conseil décide :

- d'accepter les travaux de réparation des dalles de béton à la limite de Hérinnes et Obigies par la firme Petit pour un montant total de 11.087,90 euros.

3. Patrimoine communal - remplacement de châssis - approbation du cahier des charges et choix du mode de passation du marché - décision

M. Demortier demande que soit ajouté au cahier des charges la possibilité de prévoir une structure en chêne.
L'ensemble du conseil marque son accord sur cette proposition.

- Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;
- Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Vu la circulaire de M. le Ministre des Affaires intérieures, de la Fonction publique et du budget de la Région Wallonne du 22 juin 1994 relative à la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics ;

- Vu l'arrêté royal du 29 janvier 1997 qui fixe au 1^{er} mai 1997 l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en matière de marchés publics ;

- Vu la nécessité de procéder au remplacement des châssis de la Maison sise 417 chaussée d'Audenarde à 7742 Hérimmes ;

- Considérant que les crédits nécessaires sont prévus en modification budgétaire n°1 du budget de l'exercice 2007 à l'article 124/72360.2007 ;

- Considérant que le mode de passation de marché peut avoir lieu selon la procédure négociée sans publicité ;

- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

- Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de procéder aux travaux de remplacement de châssis à la maison sise 417 chaussée d'Audenarde à 7742 Hérimmes.
- d'approuver le cahier spécial des charges ainsi que les autres documents constituant le marché relatif à ces travaux (clauses administratives et techniques).
- de procéder à ces travaux par la procédure négociée sans publicité.
- de prévoir la dépense relative à ces travaux au service extraordinaire à l'article 124/72360.2007 du budget de l'exercice 2007, par modification budgétaire n°1.

4. Intercommunales - assemblées générales - approbation des points prévus à l'ordre du jour - décision

I.F.M. - Assemblée générale du 20/12/2007

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver l'ordre du jour suivant :

1. Plan stratégique pour les exercices 2008-2009-2010
2. Fixation du contenu minimal du règlement d'ordre intérieur de chaque organe de gestion

I.E.H - Assemblée générale ordinaire du 13/12/2007

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver l'ordre du jour suivant :

1. Plan stratégique 2008-2010 - approbation
2. Fixation du contenu minimal du règlement d'ordre intérieur des organes de gestion
3. Nominations statutaires

IDETA - Assemblée générale du 19/12/2007

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver l'ordre du jour suivant :

1. Plan stratégique 2008-2010
2. Budget 2008-2010
3. Prise de participations dans la société de projet ELSA
4. Rapport spécifique concernant la prise de participation dans EGPW

5. Rapport spécifique sur la prise de participation au capital de SOCOFE
6. Modifications statutaires
7. Révision de la composition du Conseil d'administration suite à l'admission d'un nouvel associé
8. Administrateur : Démission/Désignation
9. Fixation des émoluments et jetons de présence des administrateurs
- proposition du Comité de Rémunération
10. Divers

IPALLE - Assemblée générale ordinaire du 12/12/2007

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du plan stratégique 2008-2009-2010
2. Modifications statutaires
3. Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)
4. Démission/Nominations d'administrateurs
5. Fixation des jetons de présence et des rémunérations pour les mandats de Présidents et de Vice-Présidents

IMSTAM - Assemblée générale ordinaire du 19/12/2007

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 06/06/2007
2. Budget 2008
3. Plan stratégique triennal
4. Ville et CPAS d'Ath : suivi du dossier

SIMOGEL - Assemblée générale ordinaire du 27/12/2007

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver l'ordre du jour suivant :

Point unique : Approbation du Plan Stratégique 2008-2009-2010

IGRETEC - Assemblée générale ordinaire du 19/12/2007

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver l'ordre du jour suivant :

1. Nominations statutaires
2. Plan stratégique 2008-2010
3. Contenu minimum du règlement d'ordre intérieur des instances de gestion

IGEHO - Assemblée générale ordinaire du 20/12/2007

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver l'ordre du jour suivant :

1. Modification statutaire
 2. Plan stratégique 2008-2010 - Approbation
 4. Fixation du contenu minimal du règlement d'ordre intérieur des organes de gestion
5. Question(s) éventuelle(s)
- a) Questions de M. Aurélien Pierre

- 1) Je ne sais si la population a eu droit à un cadeau de Saint-Nicolas avant l'heure ou à une arrivée précoce du Père Noël, mais ils viennent d'avoir dans leur boîte aux lettres les 50 € de la taxe égouts.

Pour rappel, notre groupe est contre l'instauration de cette taxe. De plus la période n'est pas du tout judicieuse (les personnes doivent remplir leur cuve à mazout, fêtes de fin d'année,...) Nous demandons de permettre aux personnes qui le souhaitent de la payer en plusieurs fois. D'autant plus que c'est la première année qu'elle est réclamée et certaines personnes ne l'avaient pas prévue dans leur budget.

M. Damien Delsoir répond que toute demande d'étalement doit être sollicitée auprès de la receveuse communale.

- 2) Pour le bulletin communal, 1 seul jusque maintenant alors qu'il devait être trimestriel (donc 4/an)
Combien en prévoyez-vous ?

Mme. Anne-Marie Fourez répond qu'une parution est prévue avant les fêtes de fin d'année. A partir de 2008, deux parutions seront prévues, l'une en juin et l'autre en décembre.

- 3) Commandes groupées de mazout de chauffage. Au dernier conseil, vous nous aviez dit que vous deviez en parler au collègue. Où en êtes-vous ? (j'insiste sur l'urgence de cette initiative, plus nous tardons moins cette offre aura de sens)

Le Bourgmestre répond que cette possibilité a été examinée favorablement par le Collège qui a arrêté les modalités d'application.

Une remarque

BRAVO pour votre initiative de distribution d'arbres à Léaucourt dans le cadre de la journée de l'arbre.
Très bonne initiative !

- b) Question de Mme Charlotte NGO-TONYE

Mme Charlotte NGO-TONYE demande si la commune peut, pour la sécurité, placer des caméras de surveillance à certains endroits stratégiques de l'entité.
Le Bourgmestre répond qu'il verra ce problème avec les services de police. Il ajoute qu'il y a également lieu de connaître le coût de telles installations.

- c) Question de M. André Demortier

- 1) La nouvelle chicane sur la chaussée d'Audenarde à Hérissones.

Si l'initiative pour provoquer un ralentissement sur cette chaussée est appréciée, je ne suis pas le seul à trouver que l'endroit est très mal choisi, en face d'une sortie de voirie, déjà cachée par l'avancée de la maison bordant directement la chaussée.

Venant de Tournai, si un automobiliste est surpris par temps de brouillard par l'amorce de cette chicane, et qu'il fait un écart, il se trouve directement projeté sur le pignon de la maison.

De plus, la distance est trop grande entre l'amorce des deux chicanes, ce qui ne provoque nullement le ralentissement escompté des voitures lorsqu'elles sont seules sur le tronçon de route et permet même le croisement des voitures dans l'espace, ce qui va inévitablement créer des accidents, et ce n'est pas le but recherché.

Q. Pouvez-vous faire analyser le problème pour y remédier ?

2) La taxe sur les égouts.

Si toute forme de taxes n'est jamais bien perçue, celle sur l'entretien des égouts provoque l'écoeurement parmi la population, à la fois par le montant exagérément prélevé, mais surtout au travers de la période de perception choisie. En effet, la population, et principalement la plus démunie, a déjà d'énormes difficultés, voire l'impossibilité de trouver les moyens indispensables de pouvoir se chauffer, et cela pour faire face au sommet jamais atteint du prix du gasoil. Vous venez en cette période hivernale de les ponctionner en plus de 50 € à payer au plus tard pour le 18 janvier, ce que je trouve inadmissible. Au nom de ceux qui ont souhaité cette intervention et des autres, je vous demande de revoir cette taxe au prix du coût vérité que vous payez réellement pour l'entretien de vos égouts, à savoir 25.000 € à répartir et à postposer la perception au mois d'avril.

3) Le fauchage

Croyez-vous qu'en cette période, il soit encore nécessaire de faucher les berges des routes, sachant très bien qu'il ne saurait être justifié pour une question de visibilité, étant donné que les herbes diminuent et s'aplatissent naturellement. N'oubliez pas que votre actuelle situation budgétaire demande la réflexion et l'économie en lieu et place de l'extravagance, et que ce n'est pas au travers de dépenses que je considère inutiles que vous allez relever l'état de vos finances.
Q. Je souhaiterais avoir le point de vue de l'échevin des Finances sur ce sujet.

4) Réunion Commune/CPAS

Peut-on connaître approximativement la date de la réunion annuelle obligatoire COMMUNE/CPAS

Le Bourgmestre signale qu'une réunion de concertation aura lieu le mercredi 28 avec le CPAS et que la date de ce conseil commune-CPAS sera fixée lors de celle-ci.

4) Question de M. René Smette

M. René Smette demande ce qu'il advient du projet de motion qu'il a présenté lors du dernier conseil communal ?

Le Bourgmestre répond qu'une réunion se tiendra à la fin de la semaine avec les responsables du MET qui présenteront des améliorations par rapport à la situation actuelle.

M. Smette questionne le collège sur l'achat de la ferme sise à Léaucourt, quant à l'estimation du receveur de l'Enregistrement et sur les crédits prévus.

M. Delsoir répond qu'il n'est pas possible de prévoir l'achat cette année, étant donné que les crédits n'ont pas été prévus sur l'exercice 2007.

6. Les Heures Claires - désignation d'un administrateur pour le Conseil d'administration - décision

Le Bourgmestre signale qu'il n'appartient pas au conseil communal de voter pour la désignation d'un administrateur mais que cela découlait d'une décision du parti intéressé. Il ajoute qu'une réunion du CDH est prévue à brève échéance et que le conseil communal en sera informé.

M.Aurélien Pierre

Notre groupe a pris cette initiative afin de sortir de ce blocage qui dure depuis juin dernier (les élections communales se sont passées il y a plus d'un 1 an !!!)

Il n'est nullement dans l'intention de notre groupe de revendiquer le poste. **Il appartient à la majorité de désigner son candidat pour le CDH.** Nous demandons de le faire dès maintenant afin que les instances soient composées intégralement.

Nous demandons de sortir de cette situation de blocage car je vous rappelle qu'aux portes de l'hiver, au moment où près de 200 familles sont en attente d'un logement social, 6 LOGEMENTS SONT VIDES SUR LA ZONE, DONT 2 SUR WARCOING !!!!NOUS NE POUVONS ACCEPTER CELA.

POUR NOUS LE PLUS IMPORTANT EST D'AVOIR LA GARANTIE A L'AVENIR D'AVOIR DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX SUR NOTRE ENTITE ET NOTRE GROUPE SE BATTRA DANS CE SENS.

7. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2007 - décision

Ce procès-verbal ne soulève aucune objection et est approuvé à l'unanimité.